



PROJET DE BUDGET 2013 POUR L'ÉDUCATION NATIONALE

Le gouvernement vient de rendre public les éléments contenus dans le projet de budget 2013 qui s'inscrit dans le cadre d'un budget triennal.

Pour l'Éducation nationale c'est un projet qui rompt avec les précédents, notamment parce qu'il met un terme, dans notre ministère, au non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Une rupture qu'il convient de saluer.

Pour autant, la part du budget servant à l'enseignement proprement dit progresse très peu.

I. POSTES BUDGETAIRES

1. **Aucune fermeture de poste** ; remplacement de tous les départs en retraites.

2. **Créations de postes :**

- 11 476 équivalents temps plein pour permettre d'augmenter le recrutement d'enseignants,
- 6 000 emplois d'avenir professeurs,
- 500 postes de non enseignants.

II. RECRUTEMENTS

Ce budget devrait permettre **d'ouvrir 43 000 postes aux concours externes.**

Sachant que sur 80 000 « master » attribués chaque année par les universités françaises, il serait illusoire de penser que la seule Education nationale pourrait en absorber 43 000. Surtout lorsque l'on sait qu'en 2011-2012, seuls 31 000 candidats ont passé les épreuves écrites.

Pour atteindre ce nombre de 43 000 **le ministère élargit le vivier des candidats en organisant deux séries de concours.**

1- **22 100 postes** mis aux concours de l'automne 2012 (admissibilité) ouverts **aux étudiants de master 2**, les épreuves d'admission intervenant en juin 2013 et la stagiarisation à la rentrée 2013. Ils bénéficieront alors **d'une décharge d'au moins trois heures.**

2- **21 350 postes** mis aux concours de juin 2013 (admissibilité) ouverts aux étudiants de **master 1.**

Ces étudiants effectueront des heures d'enseignement (service à temps partiel) dès la rentrée 2013. Ils passeront les épreuves d'admission en juin 2014.

III. DONNÉES GLOBALES

Le budget concerne la « **mission enseignement scolaire** » de la LOLF ⁽¹⁾ qui passerait de 62,21 milliards d'euros en 2012 à **64,01 milliards d'euros en 2013**. **L'augmentation serait alors de 2,89 %**. Une augmentation en trompe l'œil.

En effet, si l'on déduit les cotisations versées par le ministère pour les retraites, **l'augmentation des crédits réellement consacrés au fonctionnement du système éducatif n'augmentent que de 0,6 % !**

Cette mission se décompose en plusieurs « programmes » vous trouverez dans le tableau ci-après le comparatif 2012/2013.

Mission enseignement scolaire = comparatif 2012/2013 des différents « programmes » - en milliards d'euros			
Programmes	2012	2013	variations
Premier degré public	18,158	18,863	+ 3,88 %
Second degré public	29,671	30,402	+ 2,46 %
Vie de l'élève	3,972	4,188	+5,43 %
Privé (1 ^{er} et 2d degré)	7,105	7,081	- 0,33 %
Soutien à la politique de l'éducation nationale	2,115	2,150	+ 1,65 %
Enseignement technologique agricole	1,306	1,32	+ 1,07 %
Total mission enseignement scolaire	62,330	64,01	+ 2,69 %

⁽¹⁾ Loi organique relative aux lois de finances

Vous trouverez dans les **documents joints**, téléchargés sur le site internet du ministère, davantage de précisions, notamment sur **les prioritaires affichées pour chaque programme**.

Une réalité saute aux yeux : **aucune augmentation de la valeur du point d'indice** ne semble prévue, cette année encore. Ce blocage des salaires bruts est inacceptable car il entraînerait une nouvelle baisse des rémunérations en net en raison de l'augmentation des cotisations retraites prélevées sur les salaires.

L'augmentation des salaires et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu sont indispensables pour valoriser les métiers de l'enseignement et de l'éducation. Ce sera l'une des priorités de la FAEN.